
Adresse de la société populaire de Tarascon (Ariège), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Tarascon (Ariège), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 431;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18468_t1_0431_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

timide, le cultivateur trompé ont des droits à notre indulgence.

C'est par l'exécution des principes de justice et d'humanité répandus dans votre sublime adresse, que les coeurs cesseront d'être contristés, qu'ils s'ouvriront à la douce reconnaissance, que le bien s'opposera sans contrainte, que des playes profondes se fermeront, que l'homme osera se confier en ses vertus, que le gouvernement pourra compter sur la perennité de sa force et que les français prodigues des sacrifices volontaires, et d'actes de patriotisme et de courage assureront pour toujours la paix et le bonheur.

Suivent 59 signatures.

43

La société populaire de Tarascon, département de l'Ariège, fait part à la Convention qu'elle n'aura d'autres sentiments ni d'autres principes que ceux contenus dans l'Adresse aux Français, et qu'elle n'emploiera que ses maximes pour anéantir l'intrigue et les factions.

Mention honorable, insertion au bulletin (92).

[La société républicaine de Tarascon à la Convention nationale, le 6 brumaire an III] (93)

Patrie, Égalité, Liberté.

Les citoyens soussignés membres de la société républicaine de Tarascon, département de l'Ariège, ayant entendu la lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français, se sont levés avec enthousiasme, au milieu des plus vifs applaudissements, et n'ont fait entendre qu'un cri unanime, vive la Convention.

Ils ont fait une solennelle profession des mêmes principes et des mêmes sentiments de justice qu'elle renferme; ils s'empressent individuellement de lui en faire des remerciements et lui jurent par le plus ardent amour et par le respect le plus inviolable pour les lois, qu'ils n'auront et ne reconnaitront d'autre ralliement et d'autre centre que la Convention nationale.

Leurs vœux ont été et seront toujours pour la conservation de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la république et pour le regne des vertus, ils ont abhorré les hommes immoraux, les intrigants et les agitateurs, autant qu'ils ont estimé les hommes probes laborieux, et modestes.

Citoyens représentants, qui avés abattu l'arbre de la tyrannie et de la conspiration qui contrariait la marche rapide du vaisseau de la

République vers un rivage heureux disposez de nos forces, nous vous les offrons pour seconder vos glorieux travaux et conduire majestueusement au port le vaisseau de la République.

Vive la République, une et indivisible.

Vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent 28 signatures.

44

La société populaire de Vic [-sur-Cère], département du Cantal, invite la Convention à continuer ses travaux : elle proteste de son attachement à ce sénat auguste, et jure de mourir en le défendant.

Mention honorable, insertion au bulletin (94).

[La société populaire de Vic-sur-Cère à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (95)

Liberté, paix à la vertu-Égalité,
guerre au crime.

Représentans du peuple,

Réunis pour célébrer la fête des victoires de la République, nous reçûmes votre adresse aux français. La lecture en a été souvent interrompue par les plus vifs applaudissements; les principes qu'elle contient sont ceux du peuple français.

Continués, dignes Représentans, à affermir la république sur ses vraies bases, continués à faire punir le crime et l'immoralité, et à protéger l'innocence et la vertu.

Quant à nous, nous avons voté avec enthousiasme la République, une et indivisible, et nous ne reconnaissons et ne reconnaitrons jamais qu'un seul centre commun, *La Convention nationale* : nous n'avons et nous n'aurons qu'un seul point de raillement *La Convention nationale*.

Suivent 36 signatures.

45

Les citoyens des communes de Vicherey [Vicherey] et Pleuvezain, département des Vosges, regrettent de ne pouvoir faire passer dans l'âme de leurs représentants la reconnaissance et la joie que leur a fait éprouver l'Adresse aux Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (96).

(92) P.-V., XLIX, 308-309.

(93) C 326, pl. 1423, p. 22.

(94) P.-V., XLIX, 309.

(95) C 326, pl. 1423, p. 33.

(96) P.-V., XLIX, 309.